



CONDITIONS GÉNÉRALES GO START (VALABLE JUSQU'AU 14.01.2020)

Les conditions générales Go Start sont régies par les Conditions générales bancaires de Fintro, division de BNP Paribas Fortis SA et par les Conditions particulières qui s'appliquent aux services bancaires souscrits par le client.

Article 1 : DESCRIPTION DU CONCEPT

1.1 Go Start

Go Start désigne un ensemble de services bancaires gratuits pour les jeunes jusqu'à l'âge de 17 ans inclus comprenant :

- Compte à vue en EUR (ci-après dénommé "compte de référence")
- Frais de tenue de Compte à vue
- Frais de gestion carte de débit
- Carte de débit avec service de retrait d'espèces, de paiement chez les commerçants et impression d'extraits de compte (à partir de 6 ans et 10 mois)
- 1 remplacement par an de la carte qui a été perdue/volée
- Fintro Easy Banking Web
- Fintro Easy Banking App (à partir de 15 ans)
- Telebanking
- Paiements avec la carte de débit dans la zone euro
- Retraits d'espèces en euros avec la carte de débit dans la zone euro
- Retraits d'espèces au guichet
- Virements européens (virements SEPA) 'papier' simples .

Les services bancaires repris dans l'offre Go Start doivent être demandés par le titulaire via son représentant légal (exception faite des mineurs placés en service d'accueil ou en institution) et sont octroyés s'il répond aux conditions d'octroi concernées.

Les services bancaires qui ne sont pas repris dans l'offre Go Start peuvent être obtenus séparément (pour autant que les conditions d'octroi soient remplies) et seront facturés au tarif habituel (disponible en agence ou sur le site internet de la Banque).

1.2 Titulaire du Go Start

Le titulaire du Go Start est le titulaire du compte de référence et doit répondre aux conditions suivantes :

- Personne physique
- Pas d'âge minimum; âge maximum à l'ouverture: la veille du 18ème anniversaire
- Légalement représenté

1.3 Compte de référence

Le compte de référence doit répondre aux conditions suivantes :

- Compte à vue en EUR à usage privé
 - o Maximum 1 titulaire
 - o Les représentants légaux donnent au titulaire l'autorisation d'agir seul (il sera fait exception pour les mineurs placés en famille d'accueil ou en institution)
- Le titulaire du Go Start est le seul titulaire du compte de référence.
- Le compte ne peut être un compte "nu-propriétaire".
- Le compte ne peut pas avoir une opposition bloquante.

Article 2 : DÉFINITIONS DES PRODUITS

Entrent en ligne de compte pour bénéficier des avantages de Go Start :

- Frais de tenue de compte : uniquement les frais de gestion du compte de référence
- Carte de débit avec service de retrait d'espèces, de paiement chez les commerçants et impression d'extraits: maximum une carte au nom du titulaire Go Start (à partir de 6 ans et 10 mois)
- Frais de gestion de la carte de débit : compris dans le Go Start
- Fintro Easy Banking Web: maximum un contrat au nom du titulaire du Go Start
- Easy Banking App : maximum un contrat au nom du titulaire du compte Go Start (à partir de 15 ans)
- Telebanking : maximum un contrat au nom du titulaire du Go Start



- Paiements avec carte de débit dans la zone euro : liés au compte de référence
- Retraits d'espèces en euros dans la zone euro avec carte de débit: liée au compte de référence
- Retraits d'espèces en euros au guichet : liés au compte de référence
- Virements européens (virements SEPA) 'papier' simples .

Article 3 : De quand (adhésion) à quand (sortie) les avantages Go Start s'appliquent-ils ?

- Frais de tenue de Compte à vue :
 - Compte existant : du mois suivant l'adhésion jusqu'à la fin du mois de sortie
 - Nouveau compte : du mois suivant l'adhésion jusqu'à la fin du mois de sortie
- Frais de gestion carte de débit :
 - Service existant : du mois suivant l'adhésion jusqu'à la fin du mois de sortie
 - Nouveau service : du mois suivant l'adhésion jusqu'à la fin du mois de sortie
- Carte de débit avec service de retrait d'espèces, de paiement chez les commerçants et Impression d'extraits de compte:
 - Service existant : du mois suivant l'adhésion jusqu'à la fin du mois de sortie
 - Nouveau service : du mois suivant l'adhésion jusqu'à la fin du mois de sortie
- Fintro Easy Banking Web: du jour civil d'adhésion jusqu'au jour de sortie inclus
- Fintro Easy Banking App : du jour civil d'adhésion jusqu'au jour de sortie inclus
- Telebanking : du jour civil d'adhésion jusqu'au jour de sortie inclus
- Paiements avec la carte de débit dans la zone euro : du jour civil suivant le jour d'adhésion jusqu'au jour de sortie inclus
- Retraits d'espèces en euros avec la carte de débit dans la zone euro : du jour civil suivant le jour d'adhésion jusqu'au jour de sortie inclus
- Retraits d'espèces au guichet : du jour civil d'adhésion jusqu'au jour de sortie inclus
- Virements européens 'papier' simples : du jour civil d'adhésion jusqu'au jour de sortie inclus

Article 4 : Cotisations mensuelles

Le Go Start est gratuit.

Article 5 : Cessation de l'adhésion

Sans préjudice des Conditions générales bancaires, la cessation de l'adhésion peut se faire comme suit :

- à la demande du titulaire : par simple avis à l'agence, le titulaire peut à tout moment mettre un terme à son adhésion au Go Start ;
- à l'initiative de la banque : si les conditions relatives au titulaire et au compte de référence (art. 1.2 et 1.3) ne sont plus remplies, le titulaire perd automatiquement droit aux conditions tarifaires spécifiques du Go Start. En cas de cessation de l'adhésion, le compte à vue et tous les services financiers qui y sont liés sont automatiquement clôturés

Lorsque le titulaire atteint l'âge de 18 ans, le Go Start est automatiquement converti en Go Life (dans la mesure où les conditions d'octroi sont remplies).

Si à partir de 18 ans, l'usage privé du compte de référence est remplacé par un usage professionnel (à l'initiative du titulaire), ce compte est automatiquement transformé en Compte à vue à usage professionnel (dans la mesure où les conditions d'octroi sont remplies). Tous les services financiers liés au compte sont conservés (sauf demande expresse du titulaire) aux conditions des clients professionnels.

Les tarifs sont disponibles en agence et sur le site internet de la banque.

CONDITIONS GÉNÉRALES GO START (VALABLE À PARTIR DE 15.01.2020)

Les conditions générales Go Start sont régies par les Conditions générales bancaires de Fintro, division de BNP Paribas Fortis SA et par les Conditions particulières qui s'appliquent aux services bancaires souscrits par le client.

Article 1 : DESCRIPTION DU CONCEPT

1.4 Go Start

Go Start désigne un ensemble de services bancaires gratuits pour les jeunes jusqu'à l'âge de 17 ans inclus comprenant :

- Compte à vue en EUR (ci-après dénommé "compte de référence")
- Frais de tenue de Compte à vue
- Frais de gestion carte de débit
- Carte de débit avec service de retrait d'espèces, de paiement chez les commerçants et impression d'extraits de compte dans Fintro Easy Banking Web ou, jusqu'à mise à disposition, via imprimante extraits (à partir de 6 ans et 10 mois)
- 1 remplacement par an de la carte qui a été perdue/volée
- Fintro Easy Banking Web
- Fintro Easy Banking App (à partir de 15 ans)
- Telebanking
- Paiements avec la carte de débit dans la zone euro
- Retraits d'espèces en euros avec la carte de débit dans la zone euro
- Retraits d'espèces au guichet
- Virements européens (virements SEPA) 'papier' simples .

Les services bancaires repris dans l'offre Go Start doivent être demandés par le titulaire via son représentant légal (exception faite des mineurs placés en service d'accueil ou en institution) et sont octroyés s'il répond aux conditions d'octroi concernées.

Les services bancaires qui ne sont pas repris dans l'offre Go Start peuvent être obtenus séparément (pour autant que les conditions d'octroi soient remplies) et seront facturés au tarif habituel (disponible en agence ou sur le site internet de la Banque).

1.5 Titulaire du Go Start

Le titulaire du Go Start est le titulaire du compte de référence et doit répondre aux conditions suivantes :

- Personne physique
- Pas d'âge minimum; âge maximum à l'ouverture: la veille du 18ème anniversaire
- Légalement représenté

1.6 Compte de référence

Le compte de référence doit répondre aux conditions suivantes :

- Compte à vue en EUR à usage privé
 - o Maximum 1 titulaire
 - o Les représentants légaux donnent au titulaire l'autorisation d'agir seul (il sera fait exception pour les mineurs placés en famille d'accueil ou en institution)
- Le titulaire du Go Start est le seul titulaire du compte de référence.
- Le compte ne peut être un compte "nu-propriétaire".
- Le compte ne peut pas avoir une opposition bloquante.

Article 2 : DÉFINITIONS DES PRODUITS

Entrent en ligne de compte pour bénéficier des avantages de Go Start :

- Frais de tenue de compte : uniquement les frais de gestion du compte de référence
- Carte de débit avec service de retrait d'espèces, de paiement chez les commerçants et impression d'extraits dans Fintro Easy Banking Web ou, jusqu'à mise à disposition, via imprimante extraits: maximum une carte au nom du titulaire Go Start (à partir de 6 ans et 10 mois)
- Frais de gestion de la carte de débit : compris dans le Go Start
- Fintro Easy Banking Web: maximum un contrat au nom du titulaire du Go Start



- Easy Banking App : maximum un contrat au nom du titulaire du compte Go Start (à partir de 15 ans)
- Telebanking : maximum un contrat au nom du titulaire du Go Start
- Paiements avec carte de débit dans la zone euro : liés au compte de référence
- Retraits d'espèces en euros dans la zone euro avec carte de débit: liée au compte de référence
- Retraits d'espèces en euros au guichet : liés au compte de référence
- Virements européens (virements SEPA) 'papier' simples .

Article 3 : De quand (adhésion) à quand (sortie) les avantages Go Start s'appliquent-ils ?

- Frais de tenue de Compte à vue :
 - Compte existant : du mois suivant l'adhésion jusqu'à la fin du mois de sortie
 - Nouveau compte : du mois suivant l'adhésion jusqu'à la fin du mois de sortie
- Frais de gestion carte de débit :
 - Service existant : du mois suivant l'adhésion jusqu'à la fin du mois de sortie
 - Nouveau service : du mois suivant l'adhésion jusqu'à la fin du mois de sortie
- Carte de débit avec service de retrait d'espèces, de paiement chez les commerçants et Impression d'extraits de compte dans Fintro Easy Banking Web ou, jusqu'à mise à disposition, via imprimante extraits:
 - Service existant : du mois suivant l'adhésion jusqu'à la fin du mois de sortie
 - Nouveau service : du mois suivant l'adhésion jusqu'à la fin du mois de sortie
- Fintro Easy Banking Web: du jour civil d'adhésion jusqu'au jour de sortie inclus
- Fintro Easy Banking App : du jour civil d'adhésion jusqu'au jour de sortie inclus
- Telebanking : du jour civil d'adhésion jusqu'au jour de sortie inclus
- Paiements avec la carte de débit dans la zone euro : du jour civil suivant le jour d'adhésion jusqu'au jour de sortie inclus
- Retraits d'espèces en euros avec la carte de débit dans la zone euro : du jour civil suivant le jour d'adhésion jusqu'au jour de sortie inclus
- Retraits d'espèces au guichet : du jour civil d'adhésion jusqu'au jour de sortie inclus
- Virements européens 'papier' simples : du jour civil d'adhésion jusqu'au jour de sortie inclus

Article 4 : Cotisations mensuelles

Le Go Start est gratuit.

Article 5 : Cessation de l'adhésion

Sans préjudice des Conditions générales bancaires, la cessation de l'adhésion peut se faire comme suit :

- à la demande du titulaire : par simple avis à l'agence, le titulaire peut à tout moment mettre un terme à son adhésion au Go Start ;
- à l'initiative de la banque : si les conditions relatives au titulaire et au compte de référence (art. 1.2 et 1.3) ne sont plus remplies, le titulaire perd automatiquement droit aux conditions tarifaires spécifiques du Go Start. En cas de cessation de l'adhésion, le compte à vue et tous les services financiers qui y sont liés sont automatiquement clôturés

Lorsque le titulaire atteint l'âge de 18 ans, le Go Start est automatiquement converti en Go Life (dans la mesure où les conditions d'octroi sont remplies).

Si à partir de 18 ans, l'usage privé du compte de référence est remplacé par un usage professionnel (à l'initiative du titulaire), ce compte est automatiquement transformé en Compte à vue à usage professionnel (dans la mesure où les conditions d'octroi sont remplies). Tous les services financiers liés au compte sont conservés (sauf demande expresse du titulaire) aux conditions des clients professionnels. Les tarifs sont disponibles en agence et sur le site internet de la banque.